

Ecole municipale de Gujan-Mestras

PROJET D'ETABLISSEMENT

2013-2018

Ce projet d'établissement est destiné aux élus, enseignants, partenaires, usagers de l'établissement, tutelles administratives et pédagogiques. Il définit l'identité de l'établissement ainsi que ses objectifs prioritaires d'évolution. Dans ce but, il prend en compte la réalité sociologique, économique et culturelle du territoire, ainsi que la présence et l'activité des différents acteurs et partenaires potentiels inscrits dans sa sphère de rayonnement. Ce présent projet d'établissement a pour objectif, de définir et clarifier les objectifs des enseignements et du fonctionnement de l'école de musique et de la mettre en adéquation avec les différents textes et schémas directeurs du ministère de la culture. Il servira de support pour la demande de classement de l'école de musique en conservatoire à rayonnement communal (CRC) auprès du Ministère de la Culture

1. Présentation

Présentation générale de l'établissement.

L'école de musique est un acteur important de la vie culturelle de Gujan-Mestras.

Son but est de développer la pratique artistique, prioritairement aux 5-24 ans pour les cours individuels, les pratiques collectives étant ouvertes à tous les publics.

L'Ecole de Musique est force de proposition en ce qui concerne la diffusion et la **démocratisation d'une démarche artistique de qualité.**

L'identité de l'école se caractérise par son ouverture à différentes esthétiques musicales, des innovations pédagogiques et une très forte dynamique de projet.

Elle met en œuvre de **nombreuses actions en partenariat** avec différentes structures publiques et privées de la ville (médiathèque, petite enfance, jeunesse, écoles de danse, associations musicales et culturelles ...).

Elle travaille également **en lien avec l'Education Nationale** en proposant des animations et présentations instrumentales ainsi que des projets pédagogiques communs.

La capacité maximum d'accueil est de

→ **300 élèves** encadrés par une équipe de **14 enseignants (actuellement 7 titulaires, 3 en CDI et 4 non titulaires)** titulaires du Diplôme d'Etat pour la majorité d'entre eux.

L'administration est assurée par une enseignante secrétaire, le directeur, un directeur adjoint et un agent administratif mis à disposition.

L'**association des parents d'élèves** (AEMGM) soutien les actions, aide le fonctionnement, les familles et les élèves de l'école de musique.

2. Missions et objectifs généraux

a) Un service public municipal

L'école municipale de musique est un service public culturel municipal chargé de dispenser un enseignement spécialisé dans le domaine artistique. Son action s'inscrit dans le cadre du schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique, du schéma départemental de développement des enseignements artistiques du Conseil Général de la Gironde et de la Charte de l'enseignement artistique spécialisé.

b) Valeurs fondamentales et moyens d'action

L'école municipale de musique a pour vocation d'accompagner des élèves artistes vers une pratique artistique amateur riche et autonome et pour certains, vers une formation professionnalisante au sein d'un Conservatoire à Rayonnement Régional ou de Conservatoire à Rayonnement Départemental. L'école de musique offre une formation aussi complète que possible. La structuration de l'offre pédagogique prévoit une graduation, en commençant par une approche globale qui vise à éveiller, faire découvrir, développer le goût et construire la motivation. Vient ensuite le temps de l'approfondissement et des choix. Il s'agit de susciter, de développer toujours l'intérêt, la curiosité et d'encourager l'investissement et le dépassement de soi. C'est l'exigence d'une formation artistique de qualité.

Son action s'articule autour d'activités fondamentales :

- Les cours de formation musicale et vocale,
- Les cours d'instruments,
- Les pratiques collectives,
- Les ateliers « création »
- Les différents projets pédagogiques
- La réalisation de concerts, spectacles etc..

Les moyens de son action sont :

- L'enseignement de toutes les esthétiques et pratiques musicales par la mise en œuvre de pédagogies adaptées et intégrées à la production artistique.
- Une collaboration étroite entre différents partenaires et par le développement de projets diversifiés et de qualité.
- La diffusion et l'intégration de l'école dans le réseau artistique et culturel local et départemental.
- Une démarche d'action culturelle en lien avec les acteurs de la ville.

3. Organisation pédagogique

a) La cohérence des études musicales

L'apprentissage et la pratique de la musique mettent en jeu de façon synergique

- la sphère sensorielle (oreille, voix, sens rythmique, sens de l'espace)
- le travail instrumental ou vocal avec sa dimension technique et corporelle
- le développement de l'imaginaire, du sens créatif et de la capacité à improviser et inventer
- le développement des connaissances, de la curiosité et de la culture musicale
- le lien social par lequel la pratique artistique prend tout son sens.

Quels que soient les choix de l'élève, l'organisation des études prend en compte cette réalité en intégrant ces différents éléments à un rythme ou dans des proportions qui varient selon les esthétiques musicales, l'âge de l'élève et son projet personnel. La complémentarité et les liens entre les différentes disciplines sont privilégiés (pratiques collectives, instrumentales, formation musicale générale, ateliers créations et concerts).

A travers des situations pédagogiques diverses, l'élève, apprenti musicien, est acteur de sa progression, construit son savoir théorique, savoir-faire, savoir-être, acquière une autonomie et une capacité d'auto-évaluation.

b) Descriptif des enseignements et des cycles.

Les objectifs et le contenu pédagogique précis des différents cycles sont décrits dans le règlement pédagogique.

c) Matières enseignées

Instruments enseignés actuellement :

Flute traversière, clarinette, hautbois, saxophone, trompette, cor, trombone, tuba, piano, orgue, guitare, guitare basse, violon, batterie, percussions.

Pratiques collectives:

Les pratiques collectives sont depuis toujours au centre de la pédagogie développée par l'école. La musique d'ensemble est intégrée à la pratique de l'élève dès le 1^{er} cycle. Des cours et ateliers hebdomadaires ou en sessions sont proposés et créent une motivation accrue.

Orchestre des p'tits mouss'(1^{er} cycle), orchestre junior (2^{ème} cycle-intégrant une initiation à la direction d'ensemble) Harmonie St Michel (3^{ème} cycle), musique de chambre, polyphonie vocale adultes et enfants, classe de jazz, piano 4 mains et ensemble de pianos, ensemble de guitares, ateliers création, ateliers musique actuelle, ensemble de percussions, MAO. Stages et projets ponctuels.

En partenariat avec d'autres structures:

Harmonie Saint Michel de Gujan-Mestras, Orchestre à cordes du Conservatoire de La Teste de Buch.

Cours de formation musicale et vocale enfants et adultes

Le cours de formation musicale est un lieu de synthèse en lien direct avec la pratique.

L'enseignement s'appuie sur des pièces de toutes esthétiques, populaires ou savantes. L'assimilation sensorielle (rythmique, mélodique et harmonique) est immédiatement mise en pratique par le chant ou à l'instrument; traduite par la compréhension, l'analyse et le codage de l'œuvre puis prolongée de travaux d'improvisation, d'arrangement et création en atelier ou en cours. Un spectacle vocal annuel (conte, comédie musicale...) est préparé par les classes de formation musicale.

Au fil des années une démarche visant à renforcer les liens entre les différents enseignements reçus par un élève a été mise en place. Elle est à approfondir chaque année par un dialogue constant entre professeurs des différentes disciplines. Ainsi le répertoire utilisé en formation musicale ainsi que les programmes sont mis à disposition des professeurs d'instrument qui peuvent l'intégrer dans leurs cours.

d) L'évaluation

Les modalités précises d'évaluation, d'auto-évaluation et d'orientation des élèves ainsi que la constitution du dossier de l'élève sont décrites dans le règlement pédagogique.

L'évaluation est un élément constitutif de la pédagogie en tant qu'indicateur de la progression de l'élève tout autant que de la pertinence de l'enseignement et de son adéquation à l'élève, aux objectifs et au contexte. La démarche de l'école s'articule selon les points suivants :

> **La définition d'objectifs** clairs est le préalable à toute évaluation. Il s'agit des objectifs pédagogiques de l'établissement, des programmes d'acquisition du cycle, d'un projet personnel formulé explicitement par l'élève ou encore d'objectifs spécifiques liés à sa progression.

> **Le contrôle continu** est matérialisé par des fiches semestrielles sur lesquelles sont portés les appréciations de l'ensemble des professeurs d'un même élève, la liste des concerts, projets... auxquels a participé l'élève, des conseils et perspectives pour la période suivante. Ces fiches, communiquées aux familles, constituent un important outil de dialogue (informatisation à l'étude).

> **L'auto-évaluation** permet à l'élève de prendre du recul sur sa pratique, de fixer lui-même ses objectifs et d'être ainsi acteur de sa progression.

> **Le projet de l'élève** Il prend des formes très différentes selon l'âge, les motivations de l'élève, l'esthétique musicale.... Un « carnet de projet » permet à l'élève, accompagné de ses professeurs, de préciser ses objectifs, les moyens mis en œuvre (compétences à développer, enseignements suivis...), les étapes et la finalisation mais aussi de s'auto-évaluer au travers de cette réalisation.

> **le « Livret de l'élève» de l'élève** rassemble tout au long de sa scolarité dans l'établissement les évaluations semestrielles, les fiches d'auto-évaluation, carnet de projet, ainsi que tout élément spécifique à son parcours. Un dossier est conservé au secrétariat, un projet d'informatisation est en cours d'élaboration pour mise en place dès que possible.

> **L'évaluation en fin de cycle**

Le passage dans le cycle supérieur est validé par l'obtention des unités de valeurs (UV) correspondant aux matières principales et complémentaires. L'ensemble de la pratique de l'élève (instrument, formation musicale, ateliers création, pratiques collectives, investissement personnel..) est appréciée.

En fin de 1er cycle, une évaluation est organisée en interne ou en réseau d'école de musique. Un jury composé de la direction ainsi que d'une ou plusieurs personnalités extérieures apprécie le niveau de l'élève en tenant compte du contrôle continu et de la prestation à l'évaluation de fin de cycle. En fin de 2^{ème} et 3^{ème} Cycle l'évaluation est organisée en réseau d'école de musique.

> **L'orientation** est l'aboutissement de ce processus. Il s'agit à un moment donné, de proposer à l'élève et dans son intérêt, le parcours le plus adapté. Elle est prononcée au vu de l'ensemble des éléments ci-dessus et après dialogue avec l'élève et sa famille par un conseil formé des professeurs de l'élève et placé sous la responsabilité de la direction.

4. Les axes de développement pour les prochaines années sont:

Un des intérêts de la réalisation d'un projet d'établissement est de faire un bilan global du fonctionnement de l'école de musique et de définir des objectifs visant à améliorer différents aspects de ses activités. L'équipe pédagogique a choisi différentes propositions prioritaires:

→ **Le renforcement de la communication du suivi des élèves** entre professeurs et parents avec l'élaboration d'un « **livret de l'élève** » (informatisation dès que possible). Le professeur d'instrument est responsable de la synthèse des activités de l'élève au sein de l'établissement. Ce document présente également le fonctionnement de l'école de musique. Le projet d'établissement, le règlement des études et le règlement intérieur seront téléchargeables sur la page web de présentation de l'école de musique.

→ **La création et présentation de 4 parcours « Découverte », « Musique+ », « Projet », « Pratiques collectives »** s'adaptant à la diversité des élèves et de leurs aspirations.

→ **La mise en place des « ateliers création » tout au long du cursus.** Permettant aux élèves de s'approprier, d'expérimenter et d'explorer les ressources du langage musical à partir de leurs propres inventions. Par groupes de 2 à 5 élèves sous l'encadrement d'un professeur spécialisé.

→ **L'évaluation**, le suivi des élèves, et la personnalisation des parcours.

→ **La mise en place du « parcours découverte instrumental »** pour les élèves de 7 ans (CP/CE1), permettant aux jeunes enfants d'essayer plusieurs instruments sur une période suffisante avant de faire un choix.

→ **La création du « Jardin musical »** accueillant les enfants de grande section de maternelle et CP.

→ **Le renforcement de la formation continue des enseignants**, en collaboration avec le Pôle Supérieur d'Enseignement de la musique de Bordeaux et le CNFPT. leur permettant de préparer les concours (Diplôme d'Etat, Certificat d'Aptitude et fonction publique) et de progresser dans la qualité de leur enseignement ;

→ **La création d'une « Charte »** de l'école de musique, mettant en valeur les différentes « clés » de l'évolution du jeune musicien et les « portes » à ouvrir.

→ **Intégration des professeurs de l'école de musique à la vie culturelle locale** par la programmation de concerts.

→ **Ouverture vers d'autres publics et de nouveaux partenariats** (éducation nationale, associations, institutions publiques et privées...)

5. Le personnel, la concertation

a) L'organisation de l'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique compte actuellement 14 professeurs

Son travail s'organise grâce à différentes structures:

- **L'assemblée plénière** se réunit environ 3 ou 4 fois par an, elle est animée par la direction. C'est un lieu de transmission des informations, de synthèse des travaux des départements et de prise de décisions concernant l'ensemble de l'équipe (programme de concerts, projets futurs, décisions pédagogiques importantes, organisation matérielle...)
- **Les départements** sont constitués des professeurs concernés ou volontaire par un même sujet (discipline, esthétique, projet). Ils sont animés par un professeur coordonnateur en lien avec la direction.

Les départements retenus sont:

- Formations musicale et vocale
- Pratiques collectives
- Formation Instrumentale
- Projets pédagogique et rayonnement
- L'innovation pédagogique.

Loin de compartimenter les enseignements ces départements sont au contraire des **forces de proposition en matière de pédagogie (contenu, cursus, évaluation), de projets etc... Leur mission essentielle est de créer autour de chaque thématique une dynamique rayonnant sur l'ensemble de l'école.**

Ceci se traduit par :

- L'élaboration de propositions pédagogiques, d'actions ponctuelles, de projets...
- Ces propositions sont présentées et discutées en conseil pédagogique et en assemblée plénière.
- La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions décidées en lien avec la direction et le secrétariat.

b) Le conseil d'établissement

Cette structure de concertation permet le dialogue entre le personnel de l'établissement, la collectivité responsable, les usagers et les principaux acteurs du projet d'établissement (voir règlement intérieur).

Elle est constituée :

- du maire, président de droit ou de son représentant.
- de 3 élus.
- du directeur.
- d'un professeur titulaire et d'un professeur non titulaire.
- de 3 représentants des parents d'élèves désignés par l'AEMGM.
- de 3 représentants des élèves.

c) La formation

* Historique

La direction est assurée actuellement par un agent titulaire au grade de PEA, secondé par un directeur adjoint et un enseignant/responsable administratif à temps partiel

Les priorités en matière de formation sont les suivantes :

- Accompagnement des enseignants pour la préparation des concours
- Formations obligatoires pour intégration à la fonction publique après réussite du concours
- Développement d'autres formations liées aux objectifs de l'établissement et à l'innovation pédagogique.

* A l'heure actuelle

7 professeurs sont titulaires

3 sont en CDI, 4 sont non titulaires.

6. Une dynamique de projet

L'ouverture sur l'extérieur est un élément fort de l'identité de l'école. Par cette démarche au cœur de son projet, l'école affirme la dimension essentiellement humaine de la pratique artistique, facteur d'épanouissement et de valorisation de l'individu dans la cité.

La complémentarité des compétences et la synergie des différents acteurs du projet d'établissement permet de traduire en actions cet objectif fondamental. Au fil du temps, de multiples projets ont été réalisés en partenariat avec différents acteurs du secteur culturel ou social, local ou régional. L'apprentissage musical s'effectue ainsi directement en situation de production artistique. A l'écoute de l'évolution de la société il convient sans cesse, de chercher à renouveler, enrichir et consolider ces liens afin d'intégrer la valorisation des différents patrimoines culturels à une démarche créatrice inscrite dans le monde actuel.

L'école de musique s'est intégrée dans la vie de la commune grâce à une multiplicité de partenariats :

Avec les différents services de la ville :

- **le service culture.**
- **le service jeunesse,**
- **le service petite enfance**
- **la médiathèque**
- **le service communication**

Avec des associations culturelles locales:

- les différents ateliers de l'ATGM (Peintures, théâtre, sculpture, écriture etc ...)
- l'association « lire et délire(s) »
- l'association Pro Vie Danse,
- l'association « ciné sans frontières »

Avec les structures culturelles départementales

- Conseil général,
- Iddac.

Les établissements scolaires :

→ Créations des « **Rencontres Musicales de Gujan-Mestras** » associant les chorales des écoles primaires, l'école de musique et l'atelier musique du collège Chante-Cigale.

Participation commune à la **fête de la musique**

Des animations musicales et présentations d'instruments sont proposées dans toutes les écoles maternelles et primaires de la ville.

L'école de musique, pôle ressource et de conseils, **accompagne régulièrement la réalisation** des projets des enseignants de l'éducation nationale.

Avec les écoles de musique du territoire:

L'école de musique fait partie du territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS). Un réseau de coopération des directeurs des écoles de musique concernées est mis en place. Ce réseau encourage la mutualisation des compétences et des moyens et permet la réalisation de projet pédagogique d'envergure. Il permet également une réflexion collective sur l'élaboration de programmes pédagogiques, de définir des outils d'évaluation, de favoriser les échanges entre enseignants, etc...

Plusieurs projets ont été organisés chaque année depuis 2010.

Une plus grande mutualisation des moyens et du fonctionnement est à l'étude.

Avec les Musiciens amateurs et professionnels de la commune.

Avec l'Harmonie et le Big Band Saint Michel.

L'Accueil de stages organisés par des associations musicales.

Des projets communs avec des musiciens ou artistes professionnels et amateurs.

L'école de musique propose aussi, au cours de l'année, des auditions, concerts, spectacles et manifestations offertes aux habitants de la commune ainsi qu'une semaine portes ouvertes.

7. Les moyens matériels

a) La Communication

La communication est un volet indissociable d'activités (pédagogie, diffusion) essentiellement tournées vers le public. Elle est prise en charge par le service communication de la ville en étroite collaboration avec la direction de l'école. Un plan de communication cohérent a été mis en place dans le but d'optimiser la transmission des informations et d'éviter la multiplication des supports.

Il comprend :

* Des supports réalisés par le service communication

- **Une brochure pédagogique** présentant de manière générale les enseignements et parcours proposés ainsi que la tarification.
- **Des affiches, tracts, invitations et de banderoles:**

* L'utilisation des moyens généraux de communication de la ville

Par ailleurs les informations relatives à l'école de musique sont aussi diffusées par différents moyens :

- La plaquette culturelle de la ville semestrielle
- Le site internet de la ville (agenda et informations sur les concerts)
- Les panneaux lumineux

* Avec les correspondants locaux de la presse locale

* Des éléments réalisés en interne à l'école de musique

En complément, l'école de musique réalise quelques documents internes affichés exclusivement dans les locaux de l'école ou distribués directement aux familles. Il s'agit :

- Des affiches et programmes pour les concerts.
- La diffusion par internet et affichée à l'école de musique d'une lettre d'information mensuelle.

***Développements** Par ailleurs, une réflexion est en cours sur une utilisation plus complexe de certains média, intégrant à l'information stricte une dimension pédagogique et interactive, notamment via internet (site de l'école de musique plus complet).

b) Les moyens techniques

L'école ne dispose pas de personnel ni de moyens techniques propres. Elle s'appuie sur l'équipe technique de la ville pour différentes interventions dans les locaux de l'école et pour toute la logistique des concerts et manifestations.

c) Les locaux

L'établissement occupe aujourd'hui les locaux de l'école de musique dans un cadre agréable. Ce bâtiment rend de très grand services et à permet à de nombreux élèves de découvrir la musique et d'apprendre des instruments.

Compte tenu de l'augmentation des effectifs et de la diversification des enseignements, la ville a le projet de construire dès que possible une école de musique mieux adaptée. Différentes solutions sont d'ors et déjà à l'étude.

e) Développement durable

La ville s'est engagée dans un processus ambitieux en matière de développement durable. Au même titre que tous les services et équipements municipaux l'école est impliquée dans cette démarche. La réflexion s'effectue selon 3 axes :

- Amélioration du fonctionnement par l'optimisation de l'utilisation des fluides et consommables
- La valorisation des modes doux de déplacement.
- Amélioration du bâtiment existant.
- Respect d'une majorité de cibles HQE dans la construction du nouveau bâtiment.

8. Evaluation du projet d'établissement

Le suivi du projet d'établissement sera effectué chaque année :

- lors des différentes concertations de l'équipe pédagogique et de la direction par le conseil d'établissement
- par un dialogue constant avec les différents partenaires de l'établissement
- une grille d'évaluation comprenant des indicateurs qualitatifs et quantitatifs sera élaborée permettant année après année un suivi comparatif des différents éléments.
- une synthèse annuelle sera établie.